

COMMUNIQUE

Rennes, le 19 juin 2011



Le vendredi 17 juin, l'Inspection Académique annonce la « délocalisation » pour la rentrée de septembre de la classe bi-langue 6ème de turc-anglais au collège "Chalais", faute de places au collège Zola. La classe bi-langue allemand-anglais serait également menacée (suppression des dérogations).

- Alors même que les dossiers d'inscription à Zola sont déjà diffusés aux familles et les préinscriptions pour cette formule terminées depuis mars, cette décision vient bousculer voire mettre en péril cet enseignement engagé depuis 2009.
A cette époque de l'année, une délocalisation vers un autre établissement risque de voir se multiplier les désinscriptions alors que les familles potentiellement intéressées proches du nouvel établissement n'ont plus les moyens de s'inscrire.
- Le collège Zola va accueillir à la rentrée de septembre la Section Internationale de Chinois (SIC), prévue pour les enfants d'origine chinoise. Cette section est le prolongement d'une démarche engagée à la Poterie en élémentaire depuis 3 ans. Cette ouverture est donc prévue de longue date.
Les familles ont reçu confirmation de l'affectation de leur enfant à Zola.
- Les travaux de rénovation du collège Zola ne sont pas terminés et amputent encore pour une année de nombreux locaux.
L'établissement, déjà saturé cette année, va voir ses effectifs encore augmenter à la rentrée prochaine, du fait des dérogations liées aux options, sans pouvoir toutefois offrir suffisamment de places aux élèves habitant à proximité.

La FCPE dénonce

- la **décision brutale, autoritaire, très tardive et sans concertation** qui touche l'enseignement bi-langue turc-anglais
- le **non-respect de l'engagement de volonté de mixité sociale et culturelle** porté par l'ensemble des acteurs rennais
- le **mépris de l'administration vis-à-vis des enseignants** fortement investis dans ces démarches et qui ont lancé des projets d'échanges à moyen et long terme avec la Turquie et l'Allemagne
- le **mépris de l'administration vis-à-vis des parents et des enfants** qui ont fait ce choix à Zola et de ceux qui auraient pu le faire dans les délais, dans un autre établissement
- l'**incapacité de l'Inspection Académique à mener une gestion prévisionnelle et à anticiper de façon pragmatique les mouvements dans l'intérêt de nos enfants, futurs adultes**

La FCPE exige

une **décision pragmatique basée sur l'intérêt des élèves et la pérennité des enseignements** :

- le **maintien des sections bi-langues à Zola** pour la pérennité de l'enseignement, le confort et la motivation des élèves : les 5ème et 4ème anglais-turc seront dans cet établissement, les 6èmes ailleurs ? il y a là risque d'abandon et de disparition de l'enseignement de ces langues.
- l'**affectation de la Section Internationale Chinoise sur un autre établissement proche**, moins chargé en effectif que Zola.
Les enfants doivent de toute façon changer d'établissement pour entrer en 6ème.

Rappel historique

- La Section Internationale de Chinois (SIC), **prévue pour les enfants d'origine chinoise**, est le prolongement d'une démarche engagée à la Poterie en élémentaire depuis 3 ans.

- A l'ouverture de la classe bi-langue turc-anglais en 2009, plusieurs établissements avaient été envisagés. Les Chalais et la Binquenais avaient suggéré l'implantation du projet dans un établissement du centre ville afin de développer la mixité sociale. Le chef d'établissement de Zola de l'époque, d'accord sur cette approche, avait positionné le turc dans le pôle oriental avec le Chinois (le turc étant aussi une langue orientale, originaire d'Asie Centrale).